



Avis des élus du CSE du Réseau France 3 sur la dérogation au temps de travail sur les Jeux olympiques et paralympiques de Paris

Les élus ont pris connaissance des plannings prévisionnels des personnels concourant à l'opération Jeux olympiques et Jeux paralympiques de Paris.

La couverture et la diffusion de ces deux compétitions donnent lieu à un dispositif d'une ampleur exceptionnelle, France Télévisions étant le diffuseur officiel.

Lors des débats en séance plénière, les élus ont alerté la direction sur les durées de travail prévisionnelles d'un certain nombre de salariés :

- Planifications prévisionnelles à 60h, soit le maximum dérogatoire autorisé, pour les journalistes détachés au service des sports
- Importants horaires pour les chargés de production, qui appellent à la vigilance
- Situation d'un chef-éclairagiste du plateau de continuité d'antenne de la Villette, dont l'horaire prévisionnel est de 62h sur la semaine du 2 au 8 septembre 2024.

Les élus ont pris acte de l'engagement de la direction de corriger la planification à 62h, en prévoyant des vacances supplémentaires.

Ils ont aussi pris acte de l'engagement de la direction des Sports d'affiner les planifications au plus près de l'événement afin de ne pas atteindre les 60h inhérentes à une pré-planification très en amont.

Ils prennent acte de l'engagement de la direction de respecter les temps de repos légaux entre les vacances, ainsi que sur les compensations à l'issue de l'opération, y compris pour les personnes au forfait-jours.

Les élus expriment leurs réserves sur des planifications sur 10 à 12 jours d'affilée pour quelques salariés (LSM, opérateur vision, opérateurs mixage, etc.).

Moyennant les ajustements demandés ils donnent un avis positif à la demande de dérogation pour la couverture des Jeux olympiques et Paralympiques de Paris.

Ils demandent à être informés du retour de l'inspection du travail.

Concernant l'information délivrée, les élus saluent la qualité de la présentation du dispositif général par le directeur délégué des sports et par le directeur délégué à la production des sports, qui a permis de les éclairer sur la vision globale de l'opération.

Ils déplorent en revanche le caractère approximatif des réponses de la direction du Réseau, qui semble cultiver l'opacité.

Ils demandent qu'un bilan complet de l'opération leur soit présenté en septembre. Ce bilan devra inclure la question des conditions de travail et les dimensions organisationnelles, sociales, économiques et financières de l'opération, ainsi que leur impact précis et complet sur les antennes du Réseau France 3.

Ils se réservent la possibilité d'ester en justice s'il s'avère que l'information qui leur a été délivrée n'a pas été loyale et transparente.

**Adopté à l'unanimité des 15 élus présents
CFDT, CGT, FO, SNJ et SUD s'associent.**

Paris, le 28 mai 2024